



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le mardi 2 avril 2024 à 19h30, sous la présidence de Guy Lavoie, maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Yanick Desmarais et Manon Reed, ainsi que Jessy Grenier, directrice générale et greffière-trésorière.

Absence de Raymond Paulhus, Sylvie Jean et Samuel St-Pierre.

#### **Quorum**

Les membres du conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

2024-04-01

#### **1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 5 mars 2024.
3. Correspondance

#### **4. LÉGISLATION**

##### **5. ADMINISTRATION**

5.1 Lecture et approbation des comptes

##### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 5.2 Adoption du calendrier de conservation des documents et autorisation de signature
- 5.3 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

##### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE - SERVICE INCENDIE**

- 6.1 Cotisation annuelle – AGSICQ
- 6.2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie modifié / plan de mise en œuvre / avis et adoption

##### **7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE**

- 7.1 Prix balayage de rues – Clément Forcier
- 7.2 Embauche temps partiel – Travaux publics

##### **8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- 8.1 Commande Alun – Usine d'épuration

##### **9. URBANISME**

- 9.1 Demande de dérogation mineure – 1115 rue de la Meunerie
- 9.2 Autorisation tests de sol- Nouveau développement



## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution  
ou annotation

### **10. LOISIRS – CULTURES – ORGANISMES – SERVICES COMMUNAUTAIRES**

10.1 Demande assistance financière - Fête Nationale

10.2 Don - Tablee Populaire

10.3 Délégation COLOC – Nouveaux arrivants

### **11. VARIA**

11.1 Dépôt d'un résumé des dossiers

12. Période de questions

13. Levée de la séance

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- d'adopter l'ordre du jour tel que lu, tout en gardant l'item « Varia » ouvert.

ADOPTÉE

2024-04-02

### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2024**

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2024.

ADOPTÉE

### **3. CORRESPONDANCE**

La liste de la correspondance est déposée.

### **4. LÉGISLATION**

### **5. ADMINISTRATION**

2024-04-03

#### **5.1 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

9450-0691 QUEBEC INC	1 151.09 \$
ADMQ	580.62 \$
AFFAIRES VISA DESJARDINS	1 203.83 \$
AREO-FEU LTEE	85.66 \$
BEAULIEU ALAIN	3 891.33 \$
BORNES QUEBEC INC	16 364.68 \$
CENTRE SERV. SCOLAIRES DES CHENES	267.38 \$
COMITE DES LOISIRS ST-BONAVENTURE	750.00 \$
COMMUNICATIONS RCL	2 450.69 \$
COOPTEL	
242.55 \$	
DANIELLE HAMEL	335.99 \$
DESJARDINS ASS. COLLECTIVES	2 649.72 \$
DURAY HAUTE PRESSION INC.	66.38 \$
ENERGERE INC	1 585.40 \$
ÉNERGIES SONIC INC	400.64 \$
ENSEIGNES ANDRÉ INC	7 565.36 \$
F.Q.M.	4 157.49 \$
FERME C.C.M. INC.	1 149.75 \$
GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC	185.59 \$
HYDRO QUEBEC	2 570.47 \$
INFOTECH	574.88 \$
LA FIRME MARTIN PARADIS, ARP.-GEOM.	716.03 \$



## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution  
ou annotation

LES ENTREPRISES F PARENT INC	31 586.19 \$
L'EXPRESS DRUMMONDVILLE INC	824.37 \$
M.R.C. DE DRUMMOND	14 736.37 \$
MARCHÉ ST-BONAVENTURE INC.	47.92 \$
MARTINE TESSIER	200.00 \$
MEGABURO	251.27 \$
MICROTEC INFORMATIQUE	469.56 \$
MIKAEL BOUCHARD	56.43 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	5 741.60 \$
MUNICIPALITE DE SAINT-GUILLAUME	641.13 \$
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE	1 818.75 \$
PETITE CAISSE	80.82 \$
POMP - SAMUEL ST-PIERRE	114.40 \$
R.G.M.R. du BAS ST-FRANCOIS	6 266.21 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	2 030.28 \$
REPETTI DOMINIQUE	1.15 \$
ROBERT CHIASSON	715.00 \$
RREMQ	1 404.48 \$
SANIXEL INC	623.75 \$
SECURITE MASKA (1982) INC.	1 086.71 \$
SERVICES D'ENTRETIEN	521.99 \$
SIGNALISATION 2020	65.26 \$
SOCIETE DE L'ASSURANCE	4 471.42 \$
SOLUTIONS ZEN MÉDIA	76.65 \$
ST-ONGE DAVID	1.15 \$
VANESSA LALUMIERE	50.00 \$
SALAIRES DE MARS 2024	15 533.98 \$

Sur proposition de Manon Reed, il est résolu, unanimement :

- que ces comptes sont approuvés et soient payés.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2024-04-04

### **5.2 ADOPTION DU CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

Considérant qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bonaventure est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi ;  
Considérant que la Municipalité de Saint-Bonaventure n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Jessy Grenier, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bonaventure.

ADOPTÉE

2024-04-05

### **5.3 DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE**

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT,

Sur proposition de Manon Reed, il est résolu, unanimement

- QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;
- QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un



## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution  
ou annotation

nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

- QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;
- QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.
- QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE

### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2024-04-06

#### **6.1 COTISATION ANNUELLE – AGSICQ**

Considérant que la cotisation annuelle 2024 à l'AGSICQ (Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec) doit être renouvelée;

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- que la cotisation 2024 soit payée à l'AGSICQ au coût de 310 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

2024-04-07

#### **6.2 SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE MODIFIÉ / PLAN DE MISE EN ŒUVRE / AVIS ET ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE, suivant la révision de son schéma de couverture de risques incendie (SCRI), la MRC de Drummond a adopté son projet de SCRI en septembre 2023 (MRC13491/09/23);

CONSIDÉRANT QUE suivant cette adoption, le projet, accompagné des documents prescrits, fut soumis au ministère de la Sécurité publique tel que spécifié à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'analyse du ministère, ce dernier a proposé à la MRC de Drummond des modifications jugées nécessaires conformément à l'article 22 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE les modifications demandées ont été apportées en collaboration étroite avec différents intervenants du ministère de la Sécurité publique, les directeurs des différents services incendie de la MRC ainsi que les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a soumis à toutes les municipalités de son territoire les propositions que ces dernières devront respecter et appliquer;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 15 et 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités doivent donner un avis favorable aux propositions de la MRC quant aux objectifs de protection optimale ainsi qu'aux stratégies pour atteindre ces objectifs et également adopter le plan de mise en œuvre applicable au territoire de la municipalité en transmettant une résolution en ce sens à la MRC;

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement:

- DE DONNER un avis favorable aux propositions de la MRC quant aux objectifs de protection optimale ainsi qu'aux stratégies pour atteindre ces objectifs, le tout telles que formulées dans le projet de schéma de couverture de risques incendie modifier.
- D'ADOPTER le plan de mise en œuvre applicable au territoire de la municipalité ainsi que de respecter et de réaliser celui-ci lorsqu'il sera en vigueur.

ADOPTÉE

### **7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE**

2024-04-08

#### **7.1 PRIX BALAYAGE DE RUES – CLÉMENT FORCIER**

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement:

- de mandater Les Entreprises Clément Forcier pour le balayage des rues du village à être fait en début mai 2024 au taux horaire de 2024 :
  - *Balai mécanique avec opérateur : 95.72\$/l'heure + surcharge de carburant;*
  - *Laveuse de rues avec opérateur : 80.90\$/l'heure + surcharge de carburant.*

ADOPTÉE

2024-04-09

#### **7.2 EMBAUCHE TEMPS PARTIEL – TRAVAUX PUBLICS**

Considérant que la Municipalité de Saint-Bonaventure doit combler un poste temps partiel aux travaux publics;

Considérant que M. Yanick Messier occupe également un poste temps partiel cet été;

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- de retenir les services de Monsieur Yvan Bouchard en tant que « Préposé aux travaux publics » sous la supervision du directeur des travaux publics et selon les conditions salariales établies par le Conseil;
- que M. Yvan Bouchard débute à la mi-avril.

ADOPTÉE

### **8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES**

2024-04-10

#### **8.1 COMMANDE ALUN – USINE D'ÉPURATION**

Sur proposition de Manon Reed, il est résolu, unanimement :



## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution  
ou annotation

- d'autoriser la livraison de 5 tonnes d'Alun (Sulfate d'aluminium) pour l'usine d'épuration des eaux usées auprès de Kemira au montant de 868 \$ la tonne métrique liquide pour un total de 4 340 \$, tel que soumissionné.

ADOPTÉE

### **9. URBANISME**

2024-04-11

#### **9.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1115 RUE DE LA MEUNERIE DANS LA MUNICIPALITE DE SAINT-BONAVENTURE**

Coordonnées : 1115 rue de la Meunerie

Adresse : lot 5 799 344

Considérant que le but de la dérogation est d'autoriser un agrandissement d'un bâtiment accessoire servant de garage;

Considérant que l'immeuble est un emplacement localisé dans le périmètre urbain, plus précisément dans la zone C-05 au plan de zonage de la Municipalité de Saint-Bonaventure;

Considérant que l'immeuble est à caractère résidentiel;

Considérant que l'article 3.62 de l'amendement 324-2020 autorise une superficie maximum de 80 mètres carrés pour l'ensemble des bâtiments accessoires sur un lot résidentiel;

Considérant qu'avant ledit amendement, l'article 3.62 du règlement de zonage 297-2018 autorisait une superficie maximum de 70 mètres carrés pour les mêmes usages;

Considérant que la demande vise un agrandissement de 32.70 mètres carrés sur un garage existant de 111 mètres carrés, totalisant ainsi 143,70 mètres carrés pour le garage et un total de 182 mètres carrés pour l'ensemble des bâtiments accessoires;

Considérant qu'aucun préjudice ne serait causé aux voisins car nul n'est adossé au bâtiment;

Considérant que le refus entrainerait un préjudice au demandeur;

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser la dérogation mineure sur le lot 5 799 344, tel que proposé par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

ADOPTÉE

2024-04-12

#### **9.2 AUTORISATION TESTS DE SOL- NOUVEAU DÉVELOPPEMENT**

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer les tests suivants pour un projet de développement domiciliaire sur la parcelle du lot derrière le bureau municipal;

- Test géotechnique
- Test environnement phase 1 et phase 2 (si nécessaire)

Considérant que deux soumissions ont été reçues;

Sur proposition de Manon Reed, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser les frais auprès de la compagnie Englobe pour un montant approximatif de 22 150 \$ plus taxes et frais de forage, tel que soumissionné.



## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution  
ou annotation

- de payer cette dépense avec le règlement d'emprunt pour le nouveau développement et/ou le surplus accumulé.

ADOPTÉE

### **10. LOISIRS**

2024-04-13

#### **10.1 DEMANDE ASSISTANCE FINANCIÈRE - FÊTE NATIONALE**

Considérant qu'une demande d'assistance financière dans le cadre du *Programme d'assistance financière aux manifestations locales* de la Fête nationale du Québec doit être déposée;

Considérant que le Comité des Loisirs St-Bonaventure Inc., au sein duquel œuvre le comité de la Fête Nationale, est l'organisme désigné par la Municipalité de Saint-Bonaventure pour organiser les festivités de la Fête nationale du Québec 2024;

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- de mandater Maude Lauzon, coordonnatrice en Loisirs, pour déposer une demande de financement, au nom du Comité des loisirs de St-Bonaventure Inc., auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois et/ou de la SSJB Centre-du-Québec, pour l'organisation de la Fête Nationale du Québec — édition 2024.

2024-04-14

#### **10.2 DON - TABLÉE POPULAIRE**

Considérant que le 31<sup>e</sup> tournoi de golf Les P'tites boîtes à lunch de la Tablee (PBLT) de la MRC de Drummond aura lieu le 13 juin 2024;

Considérant que plusieurs personnes font appel au service de la Tablee populaire;

Considérant que ce don ira directement aux profits de la Tablee Populaire;

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser la municipalité de Saint-Bonaventure à verser un montant de 1 061\$ soit 1 \$ par habitant à titre de don pour la Tablee Populaire de la MRC de Drummond;
- de faire l'inscription des élus intéressés à participer qui assumeront eux mêmes le paiement du golf/souper au 31<sup>e</sup> tournoi de golf de la MRC de Drummond au profit des P'tites boîtes à lunch de la Tablee populaire. Ce montant amènera une contribution supplémentaire pour la fondation.

ADOPTÉE

1024-04-15

#### **10.3 DÉLÉGATION COLOC – NOUVEAUX ARRIVANTS**

Considérant qu'il est dans la volonté du Conseil de créer un document pour les nouveaux arrivants, afin de faciliter l'intégration de ceux-ci dans notre Municipalité;

Considérant que ce point avait été soulevé lors du Forum de consultation en 2022;

Considérant que le COLOC désire mettre de l'avant cette initiative en collaboration avec la Municipalité;

Sur proposition de Manon Reed, il est résolu, unanimement :



N° de résolution  
ou annotation

224-04-16

## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

- de déléguer le développement de ce projet au COLOC avec l'appui de la Municipalité;
- de nommer Mme Sylvie Jean, en tant qu'élue, à joindre le COLOC dans cette démarche.

ADOPTÉE

### **11. VARIA**

#### **11.1 LOCATION – CAMION CITERNE INCENDIE**

Considérant que le Conseil et les pompiers ont trouvé un camion-citerne conforme ULC (marque GMC – année 2 000 – 34 262 km) et que celui-ci répond à nos besoins;

Considérant que l'essai du camion-citerne est nécessaire avant la conclusion d'une entente d'achat;

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser la location offert par 1 200 Degrés au coût de 750\$/semaine plus taxes;
- d'autoriser l'achat dudit camion au coût à négocier jusqu'à concurrence de 84 000 \$ advenant le cas où l'essai serait satisfaisant;
- d'exiger qu'une vérification mécanique soit réalisée par la SAAQ avant la prise de possession du camion afin que 1 200 Degrés procède aux réparations requises, s'il y a lieu;
- que le maire et/ou la directrice générale soit autorisé à signer tout document relié à ces transactions;
- de payer cette dépense avec le règlement d'emprunt 332-2021.

ADOPTÉE

#### **11.2 DÉPÔT D'UN RÉSUMÉ DES DOSSIERS**

##### **ADMINISTRATION :**

Forum de consultation – la MRC -Plan de développement de la zone agricole PDZA et elle invite les acteurs et actrices concernés et la population en général à y prendre part pour partager leur point de vue et réfléchir à l'avenir des pratiques agricoles et à la place de l'agriculture dans notre collectivité.

**Saint-Bonaventure – 28 mars à 18h30 au Chalet Fafard = SUCCÈS**

##### **VOIRIE :**

⇒ Changement de luminaires au DEL – Energère :

*Avant l'ajustement : mois d'octobre 2023 (PJ 661 302 733 784), au montant de 525,51 \$ avant taxes.*

*Après l'ajustement : mois de décembre 2023 (PJ 619 003 132 013), au montant de 318,23 \$ avant taxes.*

##### **LOISIRS :**

⇒ Spectacle matinées 6 mars : trentaine d'enfants

⇒ Soirée Roller 15 mars : centaine de participants, beaux commentaires, activité originale

⇒ Soirée danse country 22 mars : affiche complet rapidement, beau succès.

⇒ Chasse aux cocos 30 mars : plus de 100 enfants inscrits.

⇒ Inscriptions au soccer débuté lundi, possible de s'inscrire ce vendredi.



N° de résolution  
ou annotation

2024-04-17

## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

- ⇒ Inscriptions au camp de jour, ce vendredi.
- ⇒ Inscriptions de balle molle et de volleyball en cours, responsables Gilles Forcier et Jean-Michel St-Laurent.
- ⇒ Fête nationale (23 juin) et festival country (6 juillet) en préparation recherche de bénévoles et commanditaires : écrivez à [loisirs@saint-bonaventure.ca](mailto:loisirs@saint-bonaventure.ca)

*Suivez-nous sur la page Facebook de la Municipalité de Saint-Bonaventure!*

### **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Manon Reed, il est résolu, unanimement :

- de lever la séance à 20 h 21.

ADOPTÉE

Guy Lavoie, Maire

Jessy Grenier, Directrice générale et  
greffière-trésorière

« Je, Guy Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Guy Lavoie, Maire

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a (ou aura) les crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de cette séance.

Jessy Grenier, greffière-trésorière